

LA Gestion différenciée écologique

La démarche

La gestion plus écologique des espaces verts

Composantes significatives

Vastes propriétés Châteaux, Folies, parcs

Vallées et vallons boisés

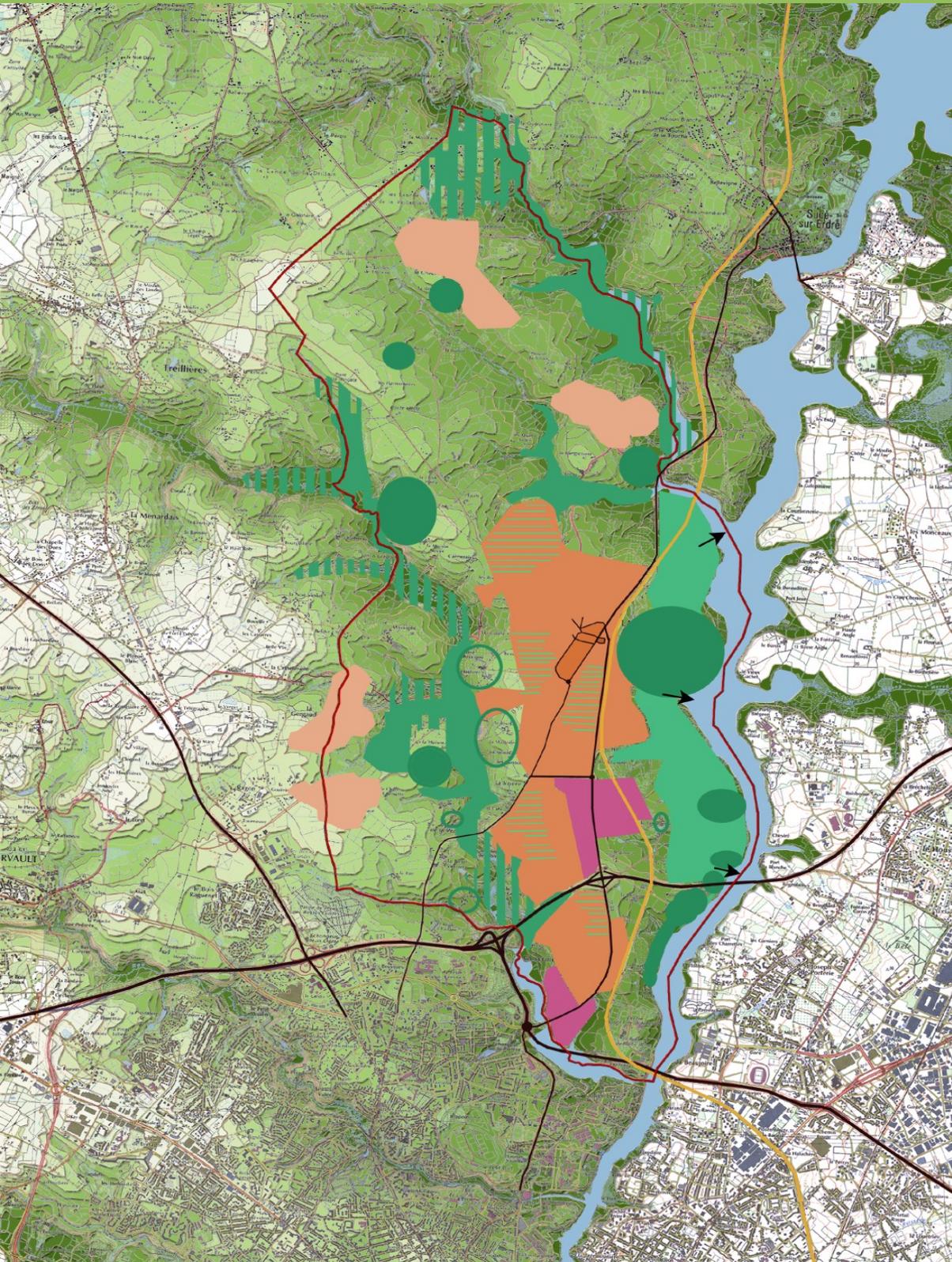
Processus d'urbanisation

Centre ancien

Quartier "bocager"

Villages

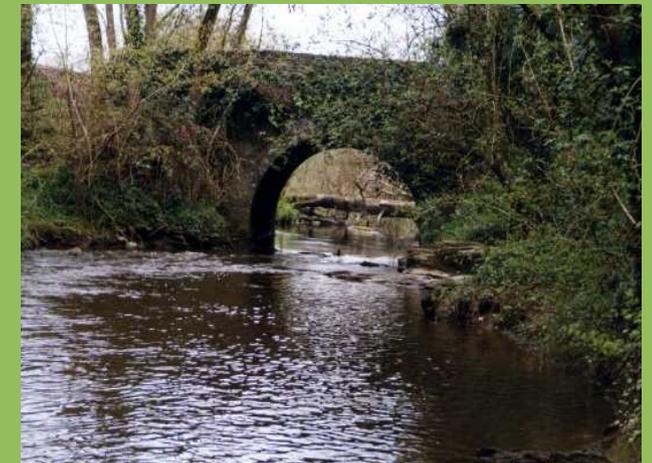
Zones d'activités



La gestion plus écologique des espaces verts



La gestion plus écologique des espaces verts



La gestion plus écologique des espaces verts

Le principe de la gestion plus écologique des espaces verts est d'utiliser les bons moyens aux bons endroits dans un souci de respect de l'environnement



➤ Les premiers objectifs

- Augmentation de la biodiversité dans les espaces verts

Avec la proximité des espaces naturels, de nombreux potentiels existent pour ramener la nature en ville.

- Réduire la pollution d 'origine phytosanitaire

Conscient du rôle à jouer, la ville de la chapelle sur Erdre entend mener une réflexion sur l 'utilité de l 'emploi des produits chimiques et sur le développement de moyens alternatifs.



- Revalorisation des déchets verts

La ville de la Chapelle sur Erdre souhaite réduire ses déchets verts et développer les modes de revalorisation.

Principes Généraux

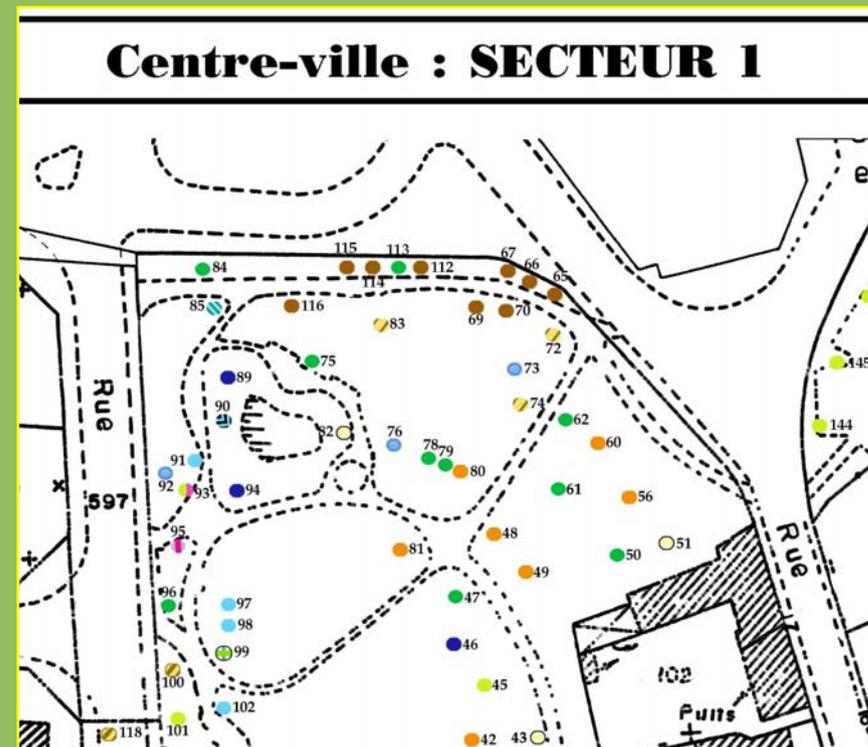
- Classification des sites d'intervention selon un code qualité
- Mise en place d'un cahier des charges définissant l'entretien relatif à chaque classe du code qualité
- Implication des jardiniers dès la phase de réflexion :
 - participation aux différentes étapes (inventaire, classification, ...)
 - réunions-bilan

La gestion plus écologique des espaces verts

1er phase : inventaire du patrimoine

➤ Inventaire quantitatif : fiches patrimoine - atlas des arbres

FICHE D'IDENTITE DU PATRIMOINE				
Désignation du site		Parc de la Gillière		
Code qualité		Date de mise à jour	21/07/2004	
Typologie : désignation		Parcs, jardins et square	Secteur centre-ville	
Répartition des surfaces en m ²	Pelouses		5892	
	Arbustes		714	
	Rosiers		30	
	Boisement			
	Prairie			
	Vivaces		91	
	Massifs saisonniers	nombre		
		annuelles		197
		bisannuelles		197
		jardinières		25
	Sols minéraux			
		stabilisé (sablé)		1835
		minéral		
		goudronné		
		synthétique		114
	Equipements	nombre		
		bac à sable (jeu de boules)	1	66
	pataugeoirs locaux			
Pièce d'eau	nombre			
	plan d'eau			
	cascade			
	fontaine			
Surface totale			9161	
Unités	Haies taillées 3 faces			
	Haies			
	Arbres isolés			
	Arbres en goupe		90	
	Arbres d'alignement			
	Conifères		10	
	Mobilier			
		bancs		18
		corbeilles		7
		jeux		3
		tables		
	autre			
Ouvrages divers				



La gestion plus écologique des espaces verts

1er phase : inventaire du patrimoine

➤ Inventaire qualitatif

- État des lieux des pratiques d'entretien
- Relevé des critères de classification :
 - situation du site
 - fonction
 - fréquentation
 - identité paysagère, environnement (image)
 - diverses contraintes du site
- Écologie du site : relevés floristiques

FICHE D'INVENTAIRE QUALITATIF	
Désignation du site : Parc de la Glière	N° site : 145
Typologie : Parcs, jardins et squares	Secteur : Centre-Ville
Code entretien : 1	Mise à jour : 19/04/2004
Site	
Situation : Centre-Ville - pôle communal	
Description : Parc d'agrément entourant l'hôtel de ville avec une aire de jeu dans la partie basse	
Points d'eau et autres zones à risque :	
Fonction	
Espace de promenade, lieu de passage	
Espace de jeu	
Lieu de pause	
Fréquentation	
Diverse	
Riverains pour la promenade et les jeux - Tous quartiers avec la mairie	
Paysage	
Parc XIXe siècle	
Espace central très ouvert, entouré de quelques massifs. Masses homogènes comme le long d'une voie alors que la vitesse de lecture est lente > massifs pas assez diversifiés.	
Ouverture trop importante sur le parking de la rue Sesmaisons	
Biodiversité	
Bilan / Evolution et enjeux du site	
Faire de cet espace un vrai parc plus botanique, plus diversifié.	

2^e phase : définition des orientations

- 1 - Un centre-ville et des pôles à mettre en valeur selon un mode de gestion traditionnel horticole
- 2 - Un fleurissement mieux ciblé (à corrélérer avec objectif 1)
- 3 - Des entrées de ville à marquer, tout en prenant en compte leur environnement
- 4 - Des espaces intermédiaires correspondant aux lieux de vie habituels et à l'accompagnement classique du cadre de vie pour lesquels un entretien régulier mais non intensif suffit
- 5 - Un traitement variable pour les équipements publics selon leur type et leur fréquentation (ouvert ou non toute l'année, ...)
- 6 - Des corridors paysagers à développer (liaison entre espaces naturels pour échanges - > favoriser la biodiversité / paysages champêtres dans la ville)
- 7 - Mise en valeur du paysage identitaire de la Chapelle : trame bocagère à régénérer, gamme végétale des vallées à utiliser
- 8 - Modification des pratiques de désherbage (respect des zones à risque, utilisation du chimique plus raisonnée, développement de modes alternatifs)
- 9 - Un remplacement progressif des haies et massifs arbustifs non adaptés à leur environnement, combiné à celui des surfaces engazonnées coûteuses en entretien par des massifs arbustifs

Classement des espaces verts

Afin d'éviter un entretien uniforme sur l'ensemble des espaces et de respecter une gestion tenant compte pour chaque site, de son usage, de son environnement et de sa sensibilité environnementale, les espaces verts sont classés en plusieurs catégories

Code 1 : Espace vert horticole

Entretien très soigné, purement horticole

Ex : parc de la Gilière



Code 2 : Espace vert accompagnant les lieux publics d'importance

Entretien assez soigné mais avec des pratiques plus libres selon la situation

Ex : Capellia, Place de l'Église, cimetière,

...



Classement des espaces verts

Code 3 : Espace vert traditionnel

Entretien régulier, avec possibilité de pratiques extensives selon situation et fréquentation

Ex : écoles, espaces d'accompagnement d'habitat ou de voie



Code 4 : Espace vert rustique

Gestion extensive, seuls les abords sont entretenus régulièrement

Ex : bassins d'orage, certains accompagnements de voie



Classement des espaces verts

Code 5 : Espace naturel

Entretien restreint à des questions de sécurité et de passage

Ex : boisements, sentiers de randonnée, prairies non fréquentées



Code S : Terrains de sports

Entretien inhérent à l'utilisation des sites pour les pratiques sportives



La gestion plus écologique des espaces verts

4eme phase: Cahier des charges de la gestion écologique

Différenciation des traitements selon le Code Qualité > Prescriptions d'entretien

<i>Natures de tâches</i>		1	2	3	4	5	S
		<i>Prestige</i>	<i>Image importante</i>	<i>Traditionnel</i>	<i>Rustique</i>	<i>Naturel</i>	<i>Sport</i>
Gazons	Tonte / Broyage	1 fois/sem.	de 1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.	de 1 fois/2 sem. à 1 fois/mois	de 1 fois/2 sem. le long des voies à 1 fois/mois	/	suivant les besoins
	Hauteur de tonte	rase, < 5 cm	5 à 8 cm	5 à 8 cm	5 à 8 cm	/	rase, < 5 cm
	Rendu visuel (cf Fiche Surfaces enherbées)	visuel 1	visuel 1 ou 2	visuel 2 ou 3	visuel 2 ou 3	/	visuel 1
	Déchets de tonte	ramassage systématique	mulching (sauf 1ères tontes) sinon ramassage	mulching (sauf 1ères tontes) sinon ramassage	mulching (sauf 1ères tontes) sinon ramassage	/	ramassage systématique
	Désherbage sélectif	ponctuel	ponctuel	exceptionnel	non	/	100%
	Fertilisation	100 à 150 u d'azote par an	non	non	non	/	selon analyse du sol
	Regarnissage	pour un taux de recouvrement de 100%	1 fois/an si nécessaire	dès que plus d'1/3 du gazon est dégarni	non	/	1 fois/an
	Arrosage	oui	éventuellement, suivant le rendu visuel désiré	non	non	/	oui
	Traitement en bordure de massif	découpe	découpe ou chimique 1 fois/an	chimique 1 fois/an	débroussaillage	/	/
	Traitement en bordure d'allée	découpe 1 fois/an	/	/	/	/	/
	Traitement en limite de propriété	découpe 1 fois/an	découpe ou chimique 1 fois/an	découpe ou chimique 1 fois/an	débroussaillage	/	/
Autres tâches d'entretien	scarification, aération, ... 1 fois/an	non	non	non	/	aération, roulage, défeutrage, sablage, ...	
Prairies	Fauche	/	2-3 fois/an	2 fois/an	2 fois/an	1-2 fois/an	/
	Broyage	/	2-3 fois/an	2 fois/an	2 fois/an	1-2 fois/an	/
	Débroussaillage	/	2-3 fois/an	2 fois/an	2 fois/an	1-2 fois/an	/
	Pâturage	/	/	/	éventuellement	éventuellement	/

4eme phase: Cahier des charges de la gestion écologique

Différenciation des traitements selon le Code Qualité > Prescriptions d'entretien

Création d'outils illustrés pour les jardiniers :

- les fiches Visuels par nature d'espace



Fiche Visuels par nature d'espace

Les surfaces enherbées

LA CHAPELLE
SUR ERDRE
Service Environnement

Les différents rendus

 <p>Visual 1 – « Tapis vert » ou « green »</p> <p>Gazon d'aspect soigné</p> <p>Tonte rase, toutes les 1 à 2 semaines Ramassage de l'herbe ou mulching en période de faible croissance Arrosage, fertilisation (éventuellement), désherbage sélectif ponctuellement</p>	 <p>Visual 2 – Pelouse</p> <p>Gazon avec fleurs spontanées tolérées</p> <p>Tonte toutes les 2-3 semaines Mulching en période de faible croissance Pas d'arrosage ou de fertilisation, désherbage sélectif exceptionnel et localisé</p>
 <p>Visual 3 – Pelouse haute</p> <p>Pelouse avec fleurs spontanées attendues</p> <p>Tonte ou broyage environ 1 fois/mois Ramassage souhaitable si le terrain est poussant Pas d'arrosage ou de fertilisation Désherbage ponctuel contre les plantes envahissantes (rumex, chardon...)</p>	 <p>Visual 4 – Prairie</p> <p>Prairie d'aspect sauvage – Diversité de faune et flore</p> <p>Broyage ou fauche de 1 à 3 fois/an. Période d'intervention en fonction de la flore, la faune, des conditions climatiques... Exportation de l'herbe coupée Maîtrise des plantes envahissantes (rumex, chardon...)</p>

